

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Présents : Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Azélie Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Azélie Chenu) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date de publication : 6 février 2024

Délibération n°2024-011 – Bail emphytéotique conclu entre la commune d'Aime-la-Plagne et la société Tarentaise Hydro Energie – redéfinition des contours du bail - secteur Tessens/Villette

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le bail emphytéotique signé le 21 septembre 2015 avec la société Tarentaise Hydro Energie (THE) pour une durée de 50 ans pour la réalisation d'une centrale hydroélectrique sur le nant de Tessens.

Elle informe le Conseil municipal que des discussions ont eu lieu avec la société THE pour mettre à jour le bail emphytéotique pour le limiter à l'emprise de la prise d'eau, les parcelles sur lesquelles est située la conduite forcée étant cédées par la commune à THE.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de bail emphytéotique qui ne portera plus que sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
M	1577	LE CROZAT	00 ha 01a 05ca
M	1579	LE CROZAT	00 ha 04a 86ca
M	1582	LE CROZAT	00 ha 01a 62ca
M	1584	LE CROZAT	00 ha 03a 23ca

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver le projet de bail emphytéotique tel que proposé ci-dessous :**

Section	N°	Lieudit	Surface
M	1577	LE CROZAT	00 ha 01a 05ca
M	1579	LE CROZAT	00 ha 04a 86ca
M	1582	LE CROZAT	00 ha 01a 62ca
M	1584	LE CROZAT	00 ha 03a 23ca

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment le compromis de vente puis l'acte authentique.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing